



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 063-216302141-20251016-DB_2025_06_02-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 octobre 2025

PRESENTS : Pascal PIGOT - Régis BERNARD - Martine BOUCHUT - Catherine PHAM - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE.

ONT DONNE POUVOIR : Gilles DURIF (procuration à Pascal PIGOT) - Gloria DIALLO (procuration à Martine BOUCHUT) - Pascal BARTHELEMY - (procuration à Christophe CHAPUT) - Sébastien BERNARD (Procuration à Sylvie CAMUS) - Eric CANDIOLO (procuration à Christophe CHAPUT).

ABSENTS : Stéphanie DUBIEN — Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Catherine LOPEZ - Damien COULON - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2025-06-02

CM du 16 octobre 2025

Objet : vente du camping municipal

Annexe 2 : courrier M. DESPALLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-02-13 du 20 mars 2025, par laquelle il avait été décidé de céder le camping municipal à la SARL Les Ailes Libres pour un montant de 90 000 €.

Par courrier en date du 30 septembre 2025, M. Fabien DESPALLE, gérant de la SARL Les Ailes Libres et du camping, a sollicité la commune afin d'acquérir personnellement le bien en son nom propre, en lieu et place de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **décide** de la vente du camping à M. DESPALLE Fabien, au prix de 90 000€ ;
- **autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente du camping municipal à M. DESPALLE Fabien et toutes les pièces afférentes à ce dossier en l'étude de Maître Martin Emilie, notaire aux Martres-de-Veyre ;
- **autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente du camping municipal à M.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 063-216302141-20251016-DB_2025_06_02-DE

S²LOW

DESPALLE Fabien et toutes les pièces afférentes à ce dossier en
notaire aux Martres-de-Veyre ;

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à mener toutes les procédures nécessaires à la
réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessus et lui donne tous les pouvoirs en ce sens.

Pour :	16
Contre :	1 – Jocelyne Mogenros
Abstention :	2 – Annick Bardey , Anne-Sophie Jarrousse

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 16 octobre 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès
du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux
services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT

1^{re} Adjointe,
BOUCHUT



Le secrétaire de séance,